

Sujet : Re: Tr: PC 5132820 B0002 SAS SOLAIRE DE HAUTE VOIE
De : VERNIER Anaïs (Chargé de mission biomasse) - DREAL Grand Est/SAER/PER/DENR
<anais.vernier@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 23/07/2020 14:54
Pour : geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr, MRAD Léo Selim (Chef de cellule) - DDT 51/SU/AFU
<leo.mrad@marne.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous l'avis du pôle EnR sur le projet de Loisy sur Marne :

Réseaux public d'électricité :

Il n'existe pas de réseaux de transport d'électricité à proximité immédiate du projet. A cet égard, celui-ci n'appelle pas de remarques particulières de ma part.

Le service instructeur du permis de construire doit consulter Enedis qui exploite les réseaux de distribution d'électricité qui sont susceptibles d'être impactés par le projet.

Réseau public de distribution d'électricité (BT et HTA : inférieure ou égale à 50 kV) :

Enedis

2 RUE DE SAINT-CHARLES

51100 REIMS

Évacuation de l'électricité sur le réseau public et raccordement au réseau

La puissance installée est indiquée à environ 30 MWc.

Il est précisé que l'énergie électrique sera injectée sur le réseau public de distribution. A un autre endroit, il est également fait mention du réseau de transport d'électricité.

Le domaine de tension de raccordement de référence pour cette puissance est la HTB1 soit 63 ou 90 kV (arrêté ministériel du 23 avril 2008).

Le pétitionnaire prévoit 4 postes de livraison, servant de limite entre les installations du producteur et le réseau public d'électricité. Chaque poste de livraison pourra donc délivrer une puissance d'environ 7,5 MWc, puissance pour laquelle le domaine de tension de raccordement de référence est la HTA soit 20 kV (réseau public de distribution).

Il convient d'inviter le pétitionnaire à vérifier auprès d'un gestionnaire de réseau, la société Enedis (réseau public de distribution d'électricité) ou la société RTE (réseau public de transport d'électricité), que le projet est compatible en termes de raccordement avec le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) approuvé fin 2015 en Champagne-Ardenne. Il est à noter que la capacité réservée du poste source de Marolles, situé à environ 8 km est de 68.2 MW dans le S3REnR. D'après les données de Caparéseau, sur ces 68.2 MW, 25 MW reste actuellement à affecter.

Le S3REnR est en cours de révision à l'échelle du Grand Est. Son approbation devrait intervenir pour le printemps 2021, il sera valable pour une durée de 10 ans.

En parallèle, RTE a fait part de son intention d'adapter les S3REnR actuels de Champagne-Ardenne et de Lorraine par courrier du 28 mars 2019 afin de ne pas bloquer les raccordements d'ici l'approbation du nouveau schéma.

Cordialement,

Anaïs VERNIER

Chargée de mission énergies renouvelables
Service Aménagement Énergies Renouvelables
Pôle Énergies Renouvelables

1 rue du Parlement – BP 80556 - 51 022 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 51 37 61 64
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Le 21/07/2020 à 10:03, DREAL Grand Est/SAER (Service Aménagement et Energies Renouvelables) emis par BOUTINEAU Gauthier (Chef de pôle) - DREAL Grand Est/SAER/PER a écrit :

pour avis si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :PC 5132820 B0002 SAS SOLAIRE DE HAUTE VOIE

Date :Thu, 9 Jul 2020 08:49:45 +0200 (CEST)

De :CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU (par centre serveur AC)

[<geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>](mailto:geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr)

Répondre à :CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU

[<geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>](mailto:geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr)

Pour :saer.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : "MRAD Léo Selim (Chef de cellule) - DDT 51/SU/AFU"

[<leo.mrad@marne.gouv.fr>](mailto:leo.mrad@marne.gouv.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier de demande de permis de construire référencé n° 05132820B0002 déposé par la SAS SOLAIRE DE HAUTE VOIE pour la construction d'un parc photovoltaïque, lieu-dit La Haute Voie à Loisy sur Marne (51300) afin de recueillir votre avis.

Vous pouvez me transmettre votre avis ainsi qu'à Monsieur Léo Selim MRAD, responsable de la cellule, par retour de mail.

Cordialement,

Géraldine CANDUZZI
Instructrice ADS
Tél : 03 26 70 80 11

Direction Départementale des Territoires de la Marne
Service urbanisme
Cellule autorisations et fiscalités de l'urbanisme
Pôle application du droit des sols

40 boulevard Anatole France - CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

